



# VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE

## Plan Local d'Urbanisme

### 3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

#### 3.1. Flux : continuités écologiques et maillage visant à faciliter les déplacements



PROJET ARRETE PAR DELIBERATION DU 30 MAI 2013.



# Sommaire

---

<b>CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
LA TRAME VERTE ET BLEUE .....	4
LIAISONS ET DEPLACEMENTS .....	4
<b>PRINCIPES D'AMENAGEMENT</b> .....	<b>5</b>
LE RENFORCEMENT DE LA TRAME VERTE PAR L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX ESPACES VERTS.....	5
LE ROLE DU SECTEUR DES ANCIENS HOPITAUX .....	5
LA REQUALIFICATION DES LIAISONS DOUCES .....	5
DECLOISONNER LES QUARTIERS .....	5
LIMITER LES COUPURES URBAINES .....	6
METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE PAYSAGER ET BATI .....	6

## Contexte

---

Neuilly-sur-Marne est une ville qui présente de nombreuses continuités porteuses de flux mais qui souffre également de la présence de plusieurs ruptures urbaines. Le tissu urbain présente en effet des éléments qui constituent des obstacles au déroulement fluide des continuités écologiques et déplacements.

La ville se constitue de plusieurs quartiers qui présentent des caractéristiques différentes (le quartier des Fauvettes, le secteur des hôpitaux, le centre ancien, les abords de la RN 34...). Ces entités sont parfois cloisonnées, et des coupures urbaines induisent une certaine étanchéité et limitent les continuités écologiques ainsi que les déplacements à certains endroits. Limiter ces ruptures et créer des continuités porteuses de flux participeront au développement de la ville et à l'amélioration de la qualité de vie.

Ainsi, la voie ferrée, l'ex-RN 34, la RD 301, sont autant d'infrastructures qui viennent stopper le développement d'une continuité écologique pérenne.

### La trame verte et bleue

La trame verte et bleue est un réseau, un maillage de voies, coulées et liaisons vertes reliant entre eux les grands parcs et espaces naturels du territoire. La trame verte de Neuilly-sur-Marne s'insère au sein de la trame verte de l'ACTEP, du département et de la région. Ce territoire dispose en effet d'un potentiel d'espaces verts important et morcelé par le bâti et les réseaux viaires.

Le renforcement des flux écologiques doit permettre de développer des flux de biodiversité et ainsi, faire entrer la nature dans la ville.

La présence de la Marne et du canal de Chelles sont également de réels atouts mais peuvent devenir contraignants par les risques d'inondations potentiels.

### Liaisons et déplacements

Les flux renforcés sur le territoire doivent améliorer les liaisons entre les quartiers et les modalités de déplacements des riverains. L'OAP présentent des éléments qui faciliteront les liens entre les différentes entités.

Le décroisement des quartiers passe également par le développement de la multimodalité.

Des flux seront développés pour fluidifier les déplacements, favoriser la pratique d'une mobilité durable et limiter l'impact des nuisances du trafic routier. Des liens seront créés pour relier les entités : intégrer le site des anciens hôpitaux dans le tissu urbain, relier le quartier nord des Fauvettes au quartier sud, ouvrir le centre ancien sur le reste de la ville et la Marne. Les aménagements créés et renforcés devront mettre en avant les flux piétons et vélos.

Le développement des transports en commun, le TCSP, et la ligne orange arc express favoriseront une pratique des déplacements multimodaux. Ces flux seront également vecteurs d'une réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

# Principes d'aménagement

---

Plusieurs aménagements doivent permettre l'amélioration des liaisons écologiques, la constitution d'une réelle trame verte et bleue et le développement de flux de déplacements.

## **Le renforcement de la trame verte par l'implantation de nouveaux espaces verts**

Sur les emprises de l'A 103 : les disponibilités foncières induites par les réserves effectuées pour réaliser le projet de l'A 103 sont de véritables atouts pour la ville de Neuilly-sur-Marne.

Par l'intégration des terrains situés en rive ouest de l'avenue de Maison-Blanche dans le projet de requalification du site hospitalier de Maison Blanche, une partie de ces emprises ex-autoroutières facilitent le renforcement de la trame verte par la création d'un corridor vert à l'est du site, permettant à la fois de gérer les eaux pluviales, de créer une liaison douce nord-sud et de compléter la composition paysagère du site initial.

Les friches du nord-ouest du territoire permettront de créer une continuité verte du nord-ouest du territoire au sud, en passant par l'est nocéen jusqu'à la Marne et le Canal.

Une coulée verte nord-sud aux abords de la voie ferrée actuelle (ligne fret) sera aménagée pour renforcer le caractère paysager, les liaisons douces et l'accessibilité des bords de Marne.

## **Le rôle du secteur des anciens hôpitaux**

### **La préservation des espaces verts remarquables du site de Ville Evrard :**

Les espèces intégrées à la ZNIEFF de type 1 qui s'étend sur le parc départemental de la Haute Ile, la pointe de Gournay, et sur la rive sud de l'ex-RN 34 seront préservées. En effet, l'urbanisation y sera limitée et les projets qui s'y inscriront devront prendre en compte cette biodiversité.

### **Le réaménagement des espaces verts sur le site de Maison-Blanche :**

Les aménagements sur ce site permettront de conforter les liaisons entre le parc départemental de la Haute Ile et le parc du Croissant Vert. Une véritable trame verte se constituera à l'intérieur de l'éco-quartier notamment par la création de noues urbaines paysagées. Le développement de la biodiversité ne pâtira pas de l'aménagement de cet espace : elle sera confortée et valorisée par une urbanisation respectueuse de l'environnement.

## **La requalification des liaisons douces**

Un cheminement piéton sur la rive nord du canal de Chelles sera aménagé,

Les voiries nouvelles devront intégrer des cheminements piétons paysagers dans la mesure du possible.

## **Décloisonner les quartiers**

Le renforcement des transports en commun par l'intégration de la ligne orange arc express, le TCSP et un maillage en transport en commun plus dense faciliteront l'accès aux différentes entités urbaines.

Le PRU est conçu pour permettre un désenclavement du quartier et un maillage viaire plus efficace notamment par le biais d'une voie de contournement à l'est des Fauvettes et le déplacement de la rue Lecorquiller et son prolongement vers le nord.

Le futur quartier de Maison-Blanche permettra de faire passer ce site remarquable d'un état d'enclave à un quartier de ville à part entière, relié aux quartiers voisins et doté de voiries internes nécessaires à son fonctionnement.

## **Limiter les coupures urbaines**

La requalification de l'ex-RN 34 en boulevard urbain limitera l'effet de coupure nord-sud et sera un vecteur du développement de la multimodalité. En effet, la présence d'un TCSP, des voies réservées pour les deux roues, et des cheminements piétonniers sécurisés sur des portions de voie modifieront les usages de cette voie pour permettre une réappropriation par les riverains de cet espace public.

La présence d'une coulée verte aux abords de la voie ferrée participera à son intégration dans le tissu urbain.

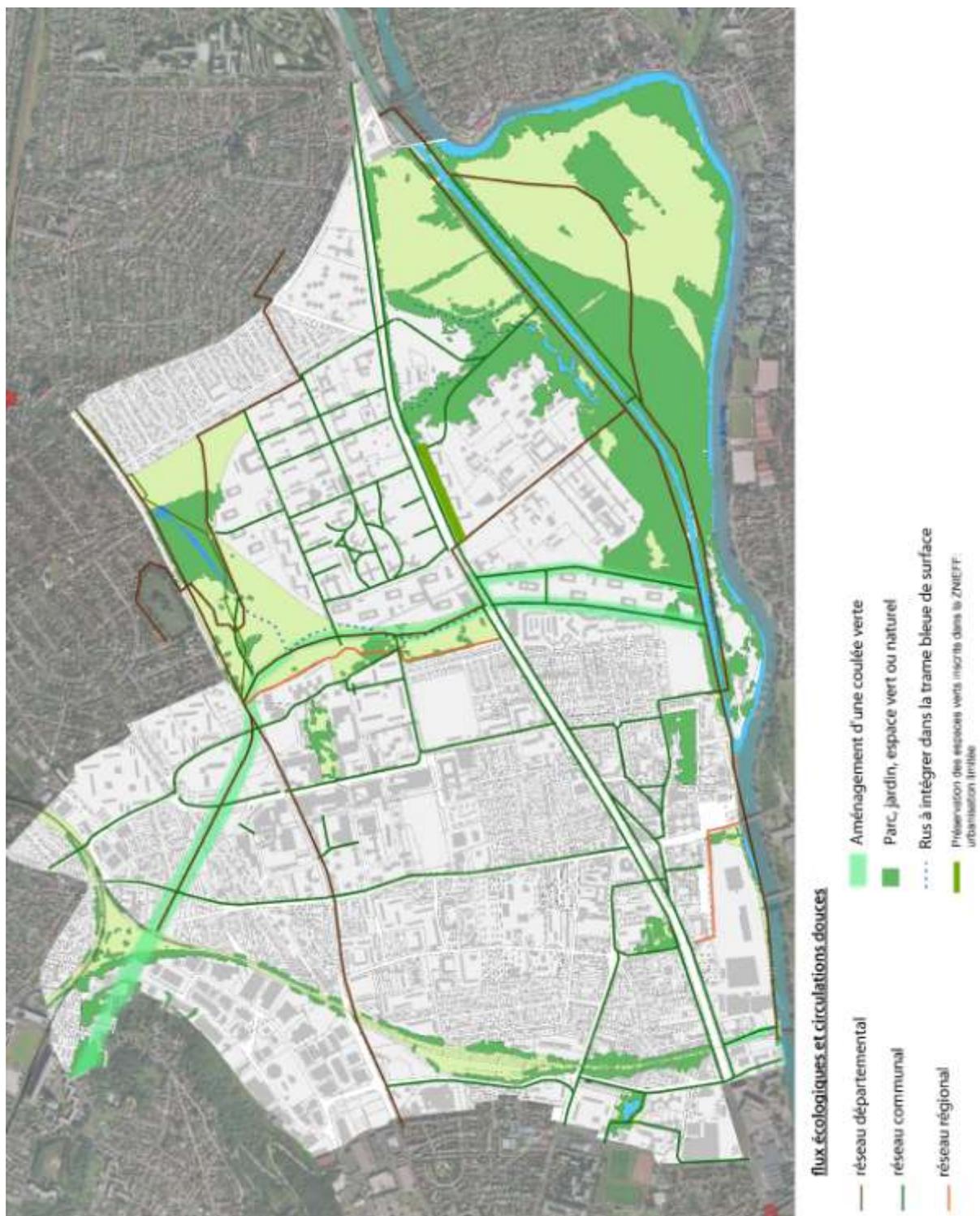
La requalification des voies existantes par l'ajout de modalités permettant des déplacements doux,

Le développement du Transport en commun : T'Zen, maillage de TC plus dense notamment au sein du futur quartier de Maison-Blanche, ...

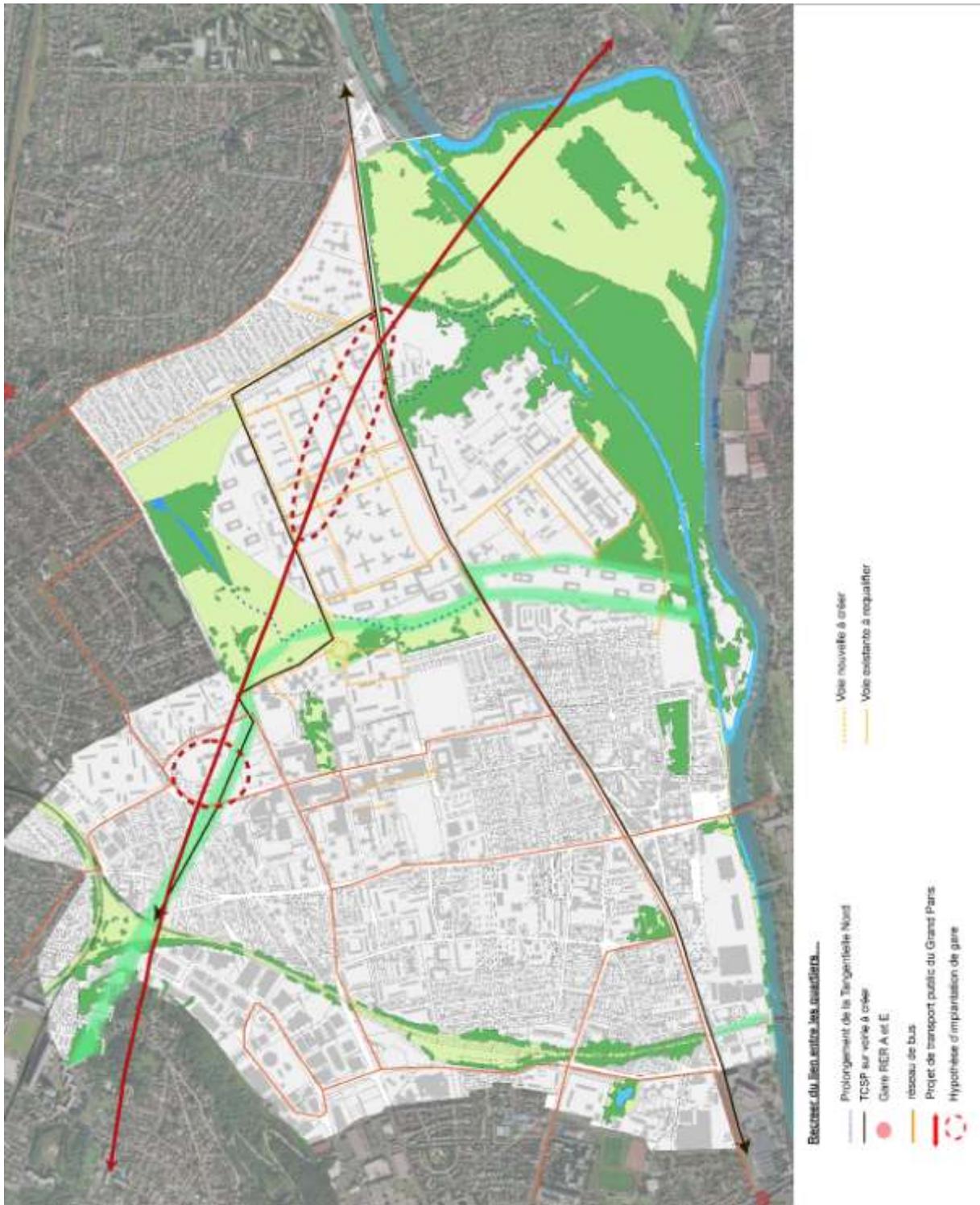
## **Mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti**

La mise en valeur des éléments remarquables du paysage (parc de la Haute Ile, espaces verts et arbres remarquables sur le site des anciens hôpitaux) s'accompagne d'une protection du patrimoine bâti. Une charte paysagère, architecturale et urbaine encadrera les cessions de lots à bâtir sur l'opération d'aménagement de Maison-Blanche.

## OAP FLUX : Continuités écologiques et circulations douces.



## OAP FLUX : Déplacements et voiries



## OAP FLUX : Carte de Synthèse.

